

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 28 JANVIER 2021

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Philippe LASTERLE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON

Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
M. Claude ANTIN
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Frédérique BELLARDI
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
M. Pierre DARRE
Mme Christiane DURAND
Mme Véronique DUTREY
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
M. Paul HABATJOU
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
M. Frédéric LAVAL
M. Claude LESGARDS
Mme Catherine MARALDI
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE

Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES
M. Stéphane NOGUEZ
M. Jean-Marie TAPIE

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE

Excusés :

M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Angélique BERNISSANT
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christelle COATRINE
M. Sébastien CYPRES
M. Jean-François DRON
M. André LABORDE
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Philippe ERNANDEZ

M. Guillaume ROSSIC
Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Mohamed DILMI
Mme Nathalie HUMBERT
M. Paul LAFAILLE
Mme Claudine RIVALETTO
M. Alain TALBOT
Mme Sandrine TOUZET
Mme Gisèle VINCENT

Pouvoirs :

M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
M. Philippe ERNANDEZ donne pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à Mme Cécile PREVOST
Mme Nathalie HUMBERT donne pouvoir à M. Philippe LASTERLE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS
Mme Sandrine TOUZET donne pouvoir à M. Jérôme CRAMPE
Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M. Denis FEGNE

Absents :

M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Yves CARDEILHAC
M. Daniel DARRE
M. Serge DUCLOS

M. Jean-Marc DUCLOS
M. Henri FATTA
M. René LAPEYRE
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Robert SUBERCAZES

*

* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, avant d'ouvrir cette séance, je voudrais vous dire, j'espère que vous l'appréciez, combien je suis heureux de vous offrir le livre distribué à chacune et chacun d'entre vous. Ce livre, dont nous avons décidé la réalisation lors de la dernière mandature, notamment avec Madame ISSON, chargée des infrastructures culturelles, vient d'être édité il y a quelques jours. Je souhaitais vous l'offrir pour le nouvel an. Avec un peu de retard vous l'avez sur votre pupitre. Il retrace la richesse du mobilier et du

patrimoine baroque de notre agglomération. Dans notre département plus de 300 pièces, retables, tabernacles, baptistères, etc., remarquables, du 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} siècle, constituent des éléments patrimoniaux d'une grande richesse. Ce patrimoine est méconnu, autant pour sa richesse artistique, que dans tous les messages qu'il véhicule. Les artistes qui ont réalisé les œuvres qui figurent dans cette magnifique publication, sont des artistes qui ont séjourné, parfois pendant des siècles, avec plusieurs générations qui se sont succédé. Je pense aux FERRERE, ou d'autres, créant ainsi dans nos villages, dans nos communes, ces éléments remarquables. Sur notre agglomération, quasiment sur les 86 communes, il y a des pièces exceptionnelles. Nous avons créé un comité de sélection. Il a choisi plus de 50 communes, recelant des éléments remarquables. Ce livre en expose l'histoire, et la beauté, et bien évidemment l'intérêt. L'intérêt artistique, l'intérêt patrimonial, et l'intérêt spirituel pour ceux qui sauront le découvrir. Nous nous sommes adjoint la collaboration de Monsieur Thibaut de ROUVRAY, et Madame Laure LATANNE-BEIL pour les textes et quelques photos, et l'essentiel des photos ont été réalisés par Monsieur Michel DIEUZAIDE, artiste reconnu, le fils de Jean DIEUZAIDE, célèbre photographe. Toulouse expose ses œuvres. C'est donc avec plaisir que je vous offre cet ouvrage, j'espère que vous en ferez bon usage. Bonne et belle lecture. Et j'en suis convaincu pour beaucoup d'entre nous, bonnes et belles découvertes. Je déclare ouvert ce Conseil Communautaire, et demande à Madame Lola TOULOUZE si elle accepte d'être secrétaire de séance ? Vous acceptez ? Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre 2020 ? Si quelqu'un veut intervenir ? On va vous passer le micro, et vous donnez votre nom, avec les masques je ne reconnais pas tout le monde.

M. LAGONELLE : Une simple remarque.

M. LE PRESIDENT : Vous donnez vos noms avant de parler, merci.

M. LAGONELLE : Pierre LAGONELLE. Monsieur TREMEGE lors du dernier Conseil Communautaire j'ai demandé la parole pour m'exprimer lors du vote du budget, vous avez refusé de me donner la parole, pourtant notre règlement intérieur est très clair à ce sujet, chaque conseiller peut s'exprimer deux fois au maximum sur chaque délibération. Donc en tant que Président de séance, et à ce titre chargé de faire respecter le bon déroulement des débats, je vous demande donc à l'avenir d'appliquer notre règlement intérieur pour un fonctionnement harmonieux de notre assemblée, et respecter ainsi l'expression de chaque conseiller. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : En tant que Président de séance, si je considère qu'il y a des troubles volontaires qui sont engagés par de futurs orateurs, j'ai tout loisir de ne pas leur redonner la parole. Je souhaite que nous revenions à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des questions sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre ? Pas de questions ? Y a-t-il des personnes qui désirent s'abstenir sur ce compte rendu ? Voter contre ? Il est adopté, merci. Avez-vous des questions en ce qui concernent les marchés inférieurs à 40 000 euros, qui ont été exécutés dans le cadre des délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ? Pas de questions ? Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Pas de questions ? Parfait. Nous abordons les points soumis à votre approbation, et à votre discussion. Le point n° 1, Monsieur PIRON.

DELIBERATION N° 1

ADOPTION DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE BAZET

M. PIRON : Merci Monsieur le Président, et je vous propose dans un premier temps de donner la parole au bureau d'études qui a fait le travail, concernant l'évaluation des deux services que nous aurons à gérer tout à l'heure.

Intervention du bureau d'études.

M. LE PRESIDENT : Monsieur PIRON vous pouvez reprendre la parole.

M. PIRON : Merci. D'abord je voudrais remercier Madame PRINZBACH, normalement il aurait dû y avoir une projection, qui n'a pas eu lieu, donc elle a fait ça sans elle. Ce travail a été présenté en conseil d'exploitation, il a été approuvé à l'unanimité, ainsi qu'en commission consultative des services publics locaux. Ça nous a semblé la solution la plus sage, la plus prudente également, puisque ça nous permet pendant 3 ans d'attendre, et de pouvoir en fait prendre une vraie décision d'ici 3 ans, puisque ce sera vraiment une transition vers un mode de gestion qui sera défini, et qui sera beaucoup plus intéressant. Pour l'instant, c'est vrai que ça nous permet, et on voit les avantages de l'agglomération, et de la création de ce service, ça nous permet de faire ce qui est très difficile à faire pour une commune isolée, c'est de partir en régie avec un marché public, peut-être pour aller après vers une régie intégrale d'ici 2, 3 ans. Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de lire la délibération.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions sur l'intervention de la représentante du bureau d'études, ou à Monsieur PIRON ? Pas de questions ? Monsieur PIRON vous pouvez présenter la délibération.

M. PIRON : Merci Monsieur le Président, et je voulais préciser que le Maire de Bazet était bien entendu au courant.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

ADOPTION DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE LOURDES

M. PIRON : Si vous le permettez Monsieur le Président, la parole à Madame PRINZBACH.

Intervention du bureau d'études.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame PRINZBACH. Est-ce que vous avez des questions à poser à Madame PRINZBACH? Non ? Monsieur PIRON vous voulez bien nous présenter la délibération s'il vous plaît ?

M. PIRON : Il y a une question.

M. LE PRESIDENT : Un micro pour Madame ASSOUIERE Marie-Christine.

MME ASSOUIERE : Merci beaucoup Monsieur le Président. Je souhaitais juste savoir s'il sera possible d'avoir un comparatif pour les consommateurs ? C'est-à-dire ceux qui vont payer le tarif de l'eau et de l'assainissement. Est-ce qu'on pourra avoir un comparatif, pour savoir quel sera le coût ou le surcoût justement si on choisit la régie et au contraire une délégation de services publics ? Je ne sais pas si on a la possibilité de faire ce type de chiffrage. C'est juste cette question pour savoir si ça pourra éclairer notre choix ultérieurement.

MME PRINZBACH : On a estimé le coût en euros en termes de produit. En DSP l'estimation est à 2 369 000 euros, et en régie à 2 352 000 euros. Et le scénario intermédiaire de DSP eau potable avec régie assainissement et marché on est plus cher, on est à 2 383 000 euros. Après on peut le convertir en prix au m³, c'est un peu délicat du contexte on a une forte incertitude sur l'assiette, et après aussi il y a des choix qui ne sont pas encore forcément arbitrés. Actuellement sur Lourdes les tarifs été-hiver, est-ce qu'ils seront maintenus ? Est-ce qu'il y aura un tarif uniforme ? Des tarifs par tranches ? Suivant ces choix-là, ça impacte forcément le prix du service. Pour comparaison on était à 2,6 millions, normalement il devrait y avoir une légère baisse, mais qui peut être transformée en augmentation de la part de la collectivité, c'est aussi des arbitrages à faire.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame. Avez-vous d'autres questions à poser ? Oui ? Redonnez votre nom parce que de loin, avec les masques.

M. LACRAMPE : Charles LACRAMPE, Maire de Bourréac. Qu'on prenne des décisions, je dirais, temporaires à savoir le renouvellement des services publics, de DSP pour 3 ans, pour se laisser le temps à mon avis c'est la meilleure solution à aujourd'hui. La seule chose qui m'interpelle un petit peu, c'est qu'on sent poindre une quelconque volonté de passer en régie à terme, et ça, ça me fait un peu peur. Parce que passer en régie totalement, c'est quand même des métiers spécifiques où ces grosses boîtes, que ce soit SUEZ, que ce soit VEOLIA, ont à la fois un savoir-faire, des centres de formation, une capacité à gérer l'ensemble de ces réseaux, une régie à l'échelle même de la CATLP ne saurait savoir. Je pense que c'est ce genre de réflexion qu'il faudra avoir quand même, que dans un premier temps on se préoccupe de la sauvegarde des emplois de la régie de Tarbes me paraissait tout à fait naturel, dans un deuxième temps, il faudra vraiment se poser la question de savoir si ce n'est pas forcément mieux de rester en DSP, qu'une régie ? Rien qu'en termes de savoir-faire parce que je ne suis pas sûr qu'à notre échelle, on puisse arriver au même savoir-faire que ces grosses boîtes.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LACRAMPE, il me semble que vous spéculiez sur l'avenir, en vous basant sur une délibération qui ne va absolument pas en ce sens. Les qualités du recours à des spécialistes sont clairement explicitées dans l'exposé des motifs, que Monsieur PIRON va rappeler dans un instant. Pour ce qui concerne l'expérience de la ville de Tarbes, effectivement elle nous a permis, pour certaines missions relativement simples, de les exercer sous forme de régie municipale. Celles complexes, qui nécessitent le soutien et le recours de spécialistes, de matériels importants permettant des réactivités en cas de problèmes, etc., s'effectueront dans le cadre de délégation de service public. Je vais laisser Monsieur PIRON vous répondre, mais je tenais apporter cette précision. Monsieur PIRON, vous voulez bien répondre à Monsieur LACRAMPE.

M. PIRON : Effectivement Monsieur LACRAMPE, si vous siégiez au conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement vous verriez comment nous fonctionnons. Il n'y a rien d'établi, il n'y a rien de gravé dans le marbre. Très clairement je vais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur le Président, la ville de Tarbes a géré en régie son eau depuis des dizaines d'années. Le service actuel qui est composé d'une cinquantaine de personnes, à la base ce sont 30 personnes qui viennent du service de Tarbes. Donc il y a un vrai savoir-faire au niveau de la gestion d'une régie en terme, au minimum, de l'eau potable, c'est-à-dire production et transport. Pour l'assainissement c'est totalement différent, il y a des choses que l'on sait faire, c'est pour ça que l'on a proposé sur Bazet de le faire, parce qu'on est en capacité de le faire. Mais après, je crois que la décision, ce que l'on vous propose là à l'heure actuelle, c'est vraiment de l'ordre du raisonnable. Il y aurait une double prise de risque à prendre Lourdes en régie à l'heure actuelle, on en est tout à fait conscient, d'abord parce que notre service est très jeune, et ensuite il y a quand même un risque financier qui est énorme. Faut savoir quand même que là le fermier, le prestataire va perdre beaucoup d'argent cette année du fait de la Covid, donc le risque financier c'est eux qui le portent dans le cadre d'une DSP. Ça va nous

laisser 3 ans, 3 ans déjà pour appréhender, et essayer de mieux connaître, nous également, le réseau de Lourdes qui est relativement complexe, et ensuite la décision sera prise, mais elle sera prise sans aucun a priori, il n'y a aucun a priori pour ou contre la DSP. Et d'ailleurs comme vous l'a dit Monsieur le Président, quand je vais lire la délibération, vous allez bien voir ce qui est dit au sujet des entreprises.

M. LE PRESIDENT : Pardon Monsieur le rapporteur, vous venez de dire quelque chose qu'il convient peut-être de modérer. Vous avez dit « gestion » dans le cadre d'une délégation, le risque commercial est assumé par l'entreprise qui bénéficie de la délégation. Dans le contexte actuel, et vous avez vous-même évoqué les conséquences de la crise sanitaire sur les consommations d'eau, et donc sur le chiffre d'affaires de l'entreprise qui a la délégation, il n'est pas certain qu'elle soit amenée à supporter seule l'intégralité de ces risques. Vous n'ignorez pas qu'en vertu de la théorie de l'imprévision elle peut se retourner vers le délégant. Je préfère l'évoquer maintenant au cas où demain je serais amené à vous présenter une délibération, qui nous amènerait à prendre en charge une partie des pertes du délégataire. Je préfère atténuer, modérer le propos. Monsieur PIRON vous présentez la délibération, ensuite je passerai la parole à Monsieur le Maire de Lourdes.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur PIRON. Monsieur Thierry LAVIT, vous avez la parole.

M. LAVIT : Très rapidement deux points dans mon intervention. Le premier c'est de dire, Monsieur le Président vous m'avez enlevé les mots de la bouche, la théorie de l'imprévision. Vu les pertes de recettes cette année pour l'entreprise qui est en responsabilité, avec une perte aux alentours de 30%, et donc le particularisme lourdaise encore une fois en avant, à savoir la saisonnalité qui aujourd'hui est au plus bas, et deux le prix de l'eau qui est différent été-hiver. Donc il y a un impact très fort, et une vision en interne, mais je pense que le fait d'avoir pris la décision d'une DSP sur 3 ans, est une décision raisonnée, et encore une fois doit nous permettre d'avoir une vision peut-être un peu plus calibrée et stable à l'issue de ces 3 ans, lorsque normalement, selon les économistes, la saison à Lourdes sera repartie, mais comment, avec quels dégâts associés et ça, comme le disait le Président, nul ne peut le savoir, mais c'est quand même un élément très très important. Et pour finir, encore une fois Monsieur PIRON, avec toute son expertise, a amené les débats comme il le fallait et la décision qui est prise, qui a été votée en commission, est pour nous, et pour moi Maire de Lourdes la meilleure solution à moyen terme. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Maire de Lourdes. Merci Monsieur le 2^{ème} Vice-Président. Je voudrais bien, parce que la question qui a été posée par Monsieur LACRAMPE est pertinente, dire qu'il y a un autre point sur lequel il faut qu'on essaie de réfléchir. En proposant une concession de 3 ans, cela nous permettra de voir venir, pour aller vers une régie partielle. En tout cas nous pourrons réfléchir à une harmonisation du dispositif de l'offre des services rendus en matière d'eau et d'assainissement à l'ensemble du territoire de notre agglomération, le souhait c'est qu'il existe, si possible, une cohérence dans l'organisation, le choix des délégataires, des tarifs, etc. Et là oui, Monsieur LACRAMPE a raison. C'est une solution d'attente qui permet de bien réfléchir et de mettre en place les dispositifs qui demain seront, débattus ici même. Y a-t-il d'autres questions sur cette question importante en effet ? Je sou mets la délibération présentée par Monsieur PIRON, en remerciant encore Madame PRINZBACH pour son intervention.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

COMPETENCE FACULTATIVE : PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LES COMMUNES INTERESSEES PAR LE FINANCEMENT DE LA BRETELLE DE LOUEY SUR LA RN 21

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Est-ce que vous avez des questions ? Madame le Maire d'Odos. J'ai dit qu'aucun n'engagement formel n'avait été signé pour l'instant. C'est justement pour que cette convention puisse se faire, que nous prendrions cette délibération.

MME LOUBRADOU : Merci Monsieur le Président de me donner la parole, chers collègues. Alors vous l'avez dit, il faut faire un peu d'histoire. Je ne vais pas refaire toute l'histoire, mais je veux juste apporter quelques compléments, quelques clarifications aux propos que vous avez tenus, parce que si je devais me contenter de la fin de cette délibération elle me conviendrait tout à fait et je pourrais la voter, mais en l'espèce et telle qu'elle est constituée, il ne m'est pas possible aujourd'hui de la soutenir. Alors pour plusieurs raisons, d'abord rappeler que si la commune d'Odos a soutenu, a été solidaire à moment donné de cette démarche de réouverture de la bretelle de Louey. Elle était en soutien à un collectif de commerçants et d'artisans qui, notamment la plupart étaient situés sur la commune de Juillan et qui avaient subi, en premier chef effectivement, les effets économiques de la fermeture de cette bretelle, qui indépendamment de ça d'ailleurs était certainement une erreur, vous l'avez, en tout cas si vous ne l'avez pas rappelé, moi je le dis parce que c'est comme ça que ça été vécu. Ensuite vous évoquez par ailleurs des habitants des Odosséens, et notamment des Conseillers Municipaux étaient directement intéressés parce que leur conjoint ou leur famille avait commerce, ou activité d'entreprise sur l'axe, notamment sur la commune de Juillan. Vous avez évoqué le départ d'établissement automobile, donc Renault certes, mais Renault était déjà engagé sur le projet de village automobile, donc de toute façon, et d'ailleurs il a conservé Renault truck sur place. Mais effectivement on peut considérer à terme que ça fragilise cet axe là, là-dessus j'en disconviens pas, mais ce n'est pas pour autant que Odos avait un intérêt plus particulier, qu'auraient pu avoir les autres communes jusqu'à Tarbes. Je rappelle quand même que cette route était aussi une voie pénétrante dans la ville siège. Nous avons été effectivement solidaires de cette démarche, mais nous n'avons jamais, ça été dit et redit, écrit même, nous ne nous sommes jamais engagé, nous avons toujours refusé de nous engager financièrement, pour ce projet de réhabilitation de la bretelle. Nous n'avons pas la compétence territoriale autant que je sache, cette voie n'entre pas, n'est pas directement sur le territoire de la ville d'Odos. Je rappelle qu'Odos est quand même distant de plusieurs kilomètres de la bretelle de Louey. Donc première chose, nous n'avons pas de compétence. Enfin sur le coût, vous avez rappelé au départ c'était 100 000 euros, c'était de toute façon complètement exorbitant, 40 000 l'est tout autant, nous nous sommes déjà prononcés contre le financement, la participation au financement des travaux de cette bretelle, nous l'avons expliqué et écrit au Président PELIEU. Je suis un peu contrariée qu'il y ait cette obstination malgré tout à nous présenter comme un des contributeurs possibles sur ces travaux. Je le dis, je suis favorable par contre à ce que la solidarité territoriale puisse s'exprimer, et que la Communauté d'Agglomération prenne sa part. Mais je ne peux pas soutenir une délibération qui inclut dans son corps de texte que la commune d'Odos participera, parce que de toute façon dans la mesure où on ne participera pas ça va modifier les montants, ou ça pourra amener à modifier le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération. Je tenais quand même à être claire, directe, et à vous apporter ces éléments de vérités. Mais de dire que c'est cohérent par rapport à une position qu'a tenue mon prédécesseur Jean-Michel LEHMANN, et dans lequel je m'inscris à la suite, et avec moi mon conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame le Maire. Permettez-moi de vous dire que je trouve un peu réducteur l'argument qui consiste à dire « la bretelle n'est pas sur le territoire d'Odos ». Vous avez raison la bretelle en elle-même n'est pas sur le territoire d'Odos, mais elle dessert largement l'entrée de Tarbes et toutes les entreprises qui sont sur le territoire d'Odos. Je présume que si le Département continue de vous demander une contribution, comme il le fait

pour les autres communes, c'est parce qu'il considère que la commune d'Odos a bénéficié elle aussi, comme les autres communes, de cette réalisation. Par contre moi je dis ici devant nos collègues, que les 80 000 euros que nous allons mettre, rien ni personne ne nous oblige à le faire. Nous le faisons parce que ça va dans le sens de tous ce que nous avons fait depuis que la Communauté d'Agglomération a été créée en 2017. Aider les communes chaque fois qu'elles ont des problèmes en matière de financement d'investissements, même s'il s'agit d'investissements subis ou imposés, ça s'inscrit dans cette solidarité. C'est aussi pour préserver les acteurs économiques sur ce territoire, y compris le territoire de la commune d'Odos. Monsieur le Maire de Juillan, Fabrice SAYOUS.

M. SAYOUS : Merci Monsieur le Président. Je vais être très rapide pour rebondir sur les propos de Madame LOUBRADOU. Les habitants des quartiers nord d'Odos seront contents d'apprendre qu'ils n'appartiennent pas à la ville d'Odos, puisqu'ils sont distants de quelques kilomètres. De plus si toutes les entreprises qui sont sur Odos, et qui payent le foncier j'imagine à Odos, je vous propose à ce moment-là de reverser le foncier éventuellement à la Communauté d'Agglomération ou à Juillan, parce que vous verrez que finalement en terme de foncier il y en a peut-être plus à Odos qu'à Juillan. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur SAYOUS. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, je suppose que le Maire de Louey veut peut-être intervenir ? Les intéressés d'abord, si possible. Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Bonjour, Emmanuel ALONSO. Une question par rapport à cette délibération qui propose de prendre une compétence facultative. Est-ce qu'elle est limitée dans le temps ?

M. LE PRESIDENT : J'ai bien précisé, Monsieur ALONSO, qu'il s'agissait d'une délibération qualifiant cette décision exceptionnelle. Ce qui veut dire que c'est juste une fois. Il n'y aura pas de suite. C'est juste pour cette opération.

M. ALONSO : Est-ce qu'il serait possible de l'explicitier dans les articles ?

M. LE PRESIDENT : C'est explicité dans les motifs, et j'avais bien dit de mettre dans la délib « exceptionnel ». C'est dans les motifs mais pas dans le texte de la délibération. On va l'ajouter, en effet. Madame.

MME MENDEZ : Myriam MENDEZ. Je souhaitais prendre la parole, pour rejoindre ce que disait Madame LOUBRADOU, parce que je trouve ça quand même fort de café malheureusement qu'aujourd'hui, après avoir subi cette fermeture de bretelle, donc il y a eu des conséquences quand même très importantes sur notre territoire, que ce soit nous encore collectivité à supporter le coût finalement de cette réouverture. Donc je voterai clairement contre cette décision, parce que je ne trouve pas ça normal. Les erreurs de certains, sont obligés d'être payés par ceux qui sont malheureusement concernés par tous les désagréments, et encore une fois je trouve trop facile que ce soit nous, collectivité, qui supportons encore ce poids.

M. LE PRESIDENT : Et à votre avis qui devrait payer ? Qui devrait payer selon vous ?

MME MENDEZ : Je pense quand même que c'est l'Etat qui a pris sa décision, pourquoi l'Etat ne supporterait pas en totalité le coût des travaux ?

M. LE PRESIDENT : L'Etat c'est aussi nous, les contribuables.

MME MENDEZ : Oui merci. Sauf que là on paye deux fois, on paye l'Etat et on paye nous aussi.

M. LE PRESIDENT : C'est toujours nous.

MME MENDEZ : Donc c'est deux fois le budget.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LABORDE : Monsieur LABORDE, le Maire de Louey.

M. LE PRESIDENT : Ça m'étonne que tu n'interviennes pas Christian ?

M. LABORDE : Je remercie la Maire d'Odos. Je rappelle que Louey finance la bretelle alors qu'elle n'est concernée à aucun moment. Je n'ai participé uniquement que pour le soutien aux autres collectivités, donc je remercie la Mairie d'Odos pour cette désinvolture dans cette opération. Merci, j'espère que la presse en parlera dans les journaux. Bonne soirée.

M. LE PRESIDENT : Tant que vous étiez dans les remerciements, cher collègue, vous auriez pu remercier la Communauté d'Agglomération qui, sans y être obligée, s'adjoint à ces communes pour contribuer au financement. Quant à la contribution des autres c'est l'affaire de chaque commune, qui se réglera avec le Département, mais pas avec la Communauté d'Agglomération. D'autres interventions ? Yannick.

M. BOUBEE : Le sujet est difficile visiblement. Moi je parlerai juste de la méthode : pourquoi cette bretelle a été barrée alors qu'effectivement, il y avait des commerces qui étaient desservis par cette voie. Ça c'est la première question que je pose. Ensuite, je ne veux pas défendre la commune d'Odos qui est assez grande pour le faire. Mais j'ai le souvenir que Jean-Michel LEHMANN a tout le temps dit qu'Odos en aucune manière, n'étant pas responsable de cette fermeture, comme les autres communes par ailleurs, ne participerait pas... Et voilà la difficulté qu'il y a aujourd'hui. Si les communes de Juillan, d'Odos, de Louey apprennent qu'elles doivent payer aujourd'hui 40 000 euros, parce qu'il y a la pression du Département sur l'agglomération, la méthode est un peu rapide.

M. LE PRESIDENT : Non on n'a pas de pression, puisqu'on n'est pas obligé.

M. BOUBEE : En tout cas, l'agglomération fait visiblement preuve de bonne volonté en créant une compétence facultative, très ponctuelle. Je vais essayer de faire une proposition, même si c'est peut-être un peu compliqué maintenant. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une médiation agglomération, les 3 communes concernées et le Département ? Peut-être maintenant.

M. LE PRESIDENT : Nous ça y est, on vient de faire notre geste, on ne va pas dépasser 80 000.

M. BOUBEE : Non mais remettre peut-être au tour de la table les acteurs. Visiblement il y a une difficulté.

M. LE PRESIDENT : Ça dure depuis 2 ans.

M. BOUBEE : Mais il est compliqué pour ceux qui ont tout le temps dit, on ne s'engagera pas, que par notre délibération, on les oblige moralement à payer.

M. LE PRESIDENT : Absolument pas. Ce n'est pas parce que notre délibération est ainsi rédigée, que, si les communes l'acceptent, elles sont obligées de payer les 40 000 euros.

M. BOUBEE : Ne parlons alors que de 80 000 de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT : Nous on parle de 80 000 de l'agglomération.

M. BOUBEE : Il faut enlever le reste alors de la délibération.

M. LE PRESIDENT : Non absolument pas. Je réponds à la sollicitation du Président du Département, et elle est ainsi rédigée avec : agglomération 80 000, et les 3 communes 40 000. Je reprends la proposition du Département. Ensuite chacun fera ce qu'il voudra. Nous n'étions pas obligés de faire ce que nous faisons, nous le faisons pour les raisons que j'ai exposées je ne vais pas y revenir. Ensuite le Département s'arrangera avec les communes en question. Je crois savoir d'ailleurs que certaines de ces communes ont déjà payé les 40 000 euros au Département. Y a-t-il d'autres questions ? Il y avait quelqu'un qui voulait intervenir ? Madame BARON.

MME BARON : Merci Monsieur le Président. On vote ce soir que pour prendre cette compétence ? Un. On vote aussi pour que nous conseillers municipaux ensuite votent aussi cette compétence. On est bien d'accord ?

M. LE PRESIDENT : Pardon, parlez plus près du micro.

MME BARON : Pardon je ne suis pas très habituée. En fait ce soir nous votons bien que pour prendre la compétence. Pour que nos conseillers municipaux, chacun dans nos mairies, votent aussi cette compétence, et du coup on n'engage en rien, ni la commune d'Odos, ni la commune de Juillan, ni la commune de Louey. On est bien d'accord ?

M. LE PRESIDENT : Exact, vous avez bien compris, c'est tout à fait ça.

MME BARON : Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : C'est juste pour attribuer cette compétence exceptionnelle que je vous sollicite. Mais si on n'a pas l'ensemble des communes qui donne leur accord pour que nous prenions cette compétence exceptionnelle, on ne la prendra pas, tout simplement. Quand on aura le résultat des sollicitations des communes, et qu'on aura la convention à signer, elle sera de nouveau soumise au Conseil Communautaire. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Alors je sou mets cette proposition à votre approbation. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous prenions, à titre exceptionnel, cette compétence pour accompagner les communes concernées et quoi qu'elles décident ?

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

DELIBERATION N° 4

CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE « MULTI-SITES RECONSTITUTION DE L'OFFRE – PROJET NPNRU OPHITE »

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur le Maire de Lourdes, Monsieur Thierry LAVIT ?

M. LAVIT : Le démarrage de l'opération puisqu'il y a un mois nous nous étions félicités, et moi le premier, de voir cette opération se boucler. Je reviens encore sur des propos que j'ai eus il y a un mois et qui ont été mal interprétés par certains, peut-être avec un intérêt particulier. Donc je répète pour que tout soit clair, je remercie dans cette opération le Président TREMEGE qui a été très actif pour boucler l'opération, que ce soit très clair, je dis bien le Président

TREMEGE, le Président PELIEU, et le Préfet des Hautes-Pyrénées, puis moi un tout petit peu pour y avoir mis beaucoup d'intensité dans les efforts que j'ai pu mettre à contribution dans cette opération. Nous nous étions félicités de voir cette opération se boucler, elle est bouclée, et aujourd'hui il s'agit de la convention avec EPF, mais l'EPF est un outil essentiel dans cette opération, puisqu'il a la capacité à préempter des terrains, ce sont de redoutables négociateurs, et qui en plus mettent en avant de l'ingénierie si besoin est. Donc ce partenariat est indispensable, les terrains sont déjà préemptés, un dernier est en cours d'acquisition qui va peut-être nous amener une quatrième poche de relogement, et je tiens à dire que, pour avoir visité avec le Président TREMEGE, y a trois jours les quartiers de Tarbes, de la politique de la ville, et avoir reçu nos amis tarbais et tous les contributeurs partenaires sur le quartier de Lanne Darré à Lourdes, qui est un quartier QVA, donc un quartier de veille active. Ce projet est vraiment essentiel, non seulement dans le cadre de notre vision philosophique de ce que peut être aujourd'hui l'humain, et nous sommes ici pour ça quand même, nous sommes centrés sur l'humain. Donc le relogement c'est le mieux vivre, c'est vivre sur de l'horizontal, arriver à réduire les incivilités, tout le monde le sait bien ici puisqu'il n'y a que des élus. Donc ce projet est essentiel, l'EPF va jouer un grand rôle, il va négocier, c'est une convention qui dure huit ans, si au bout de huit ans les terrains n'ont pas été construits, la ville doit racheter ces terrains. Mais bien évidemment les opérations sont en cours, et se feront pour pouvoir reloger les habitants de l'Ophite, et nous allons tout faire et moi le premier je m'investis personnellement dans ce dossier de très près, pour que le relogement soit au mieux pour les habitants de l'Ophite qui nous ont fait confiance, qui m'ont fait confiance, puisque la cité va tomber complètement. Et ce n'est pas simple quand on vous pose la question, puisque moi je me suis personnellement investi en allant faire une agora dans la cité avec 300 personnes, et quand on vous pose la question en face, est-ce que vous allez raser la cité de l'Ophite ? Qui est une petite ville à part entière derrière la route, et j'ai dit oui nous allons raser, mais il ne faut pas parler de raser, il faut parler de reloger au mieux, dans des meilleures conditions et de ramener du tissu urbain, et aussi du tissu économique, et du lien social et sociologique dont nous avons vraiment besoin. En dehors de ça, c'est tout de même une grande opération bâtiment, travaux publics, avec de gros chantiers d'insertion et l'adjointe au maire, qui est Madame CABANNE, qui est chargée de la politique de la ville, va mettre aussi beaucoup d'intensité à permettre à tous les chômeurs que nous avons sur la ville de Lourdes, et ils sont vraiment très très nombreux, pour pouvoir retrouver par l'insertion un emploi, un travail pérenne. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Thierry. Je crois que Monsieur le Maire de Lourdes a raison d'évoquer ces projets majeurs. C'est entre Tarbes et Lourdes 80 millions d'euros d'investissements pour les années futures. Rénovation de l'Ophite comme vient de le dire Thierry LAVIT, et du quartier Bel Air sur Tarbes, 80 millions d'euros, c'est du travail, des emplois pour les entreprises. Ce sont des engagements majeurs pour les années à venir de nos collectivités, Tarbes, Lourdes, Communauté d'Agglomération, Département et Région. Nous sommes tous unis pour la réalisation de cet ambitieux challenge de rénovation. La convention avec l'ANRU est calée maintenant, et sera signée prochainement. Les discussions avec tous les partenaires ont été longues et difficiles. Les engagements du Département, et de la Communauté d'Agglomération pour les 10 années qui viennent, sont des engagements très significatifs. Et si cela se fait, je tiens à souligner que nous y prendrons une part déterminante. Qui souhaite intervenir ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La délibération n° 5 est reportée à un prochain Conseil, nous n'avons pas tous les éléments satisfaisants, et je passe donc la parole tout de suite à Gérard CLAVE, pour la délibération n°6.

DELIBERATION N° 6

CONCESSION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'AZEREIX. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

CONCESSION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE BARTRES. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Monsieur CLAVE. Mais vous pouvez vous dispenser des trois ou quatre premiers paragraphes de l'exposé des motifs, qui sont les mêmes, et venir directement « en conséquence il y a lieu d'établir un avenant au contrat d'un montant » etc.

M. CLAVE : Pas de problème Monsieur le Président.

DELIBERATION N° 8

CONCESSION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE MOMERES. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Monsieur le rapporteur je vous remercie.

M. CLAVE : Merci Monsieur le Président.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

DM N°1 POUR DES BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2019 DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE

EX SMEAVO, SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TARBES NORD, DE L'ARROS, DU MARQUISAT ET D'ADOUR COTEAUX

Lecture de la délibération

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 11

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PERIMETRES DE PROTECTION DE LA SOURCE DE BERRIE A OURDIS-COTDOUSSAN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

INTEGRATION DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT "LE PRES SAINT-ROCH" A ODOS, AU DOMAINE PUBLIC

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET LA COMMUNE D'AUREILHAN POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLA A AUREILHAN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET LA CCI TARBES ET HAUTES PYRENEES RELATIVES A L'OBSERVATION DES DYNAMIQUES COMMERCIALES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur CLAVERIE. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur ? Oui, le micro au fond et vous dites qui vous êtes. Monsieur RODRIGUEZ aussi.

M. LAGONELLE : Merci. Pierre LAGONELLE. Il y a eu cette semaine une réunion de la commission développement économique, et également une réunion de la commission marketing territorial. Ces deux commissions sont présidées par deux chefs d'entreprises, Jean-Michel SEGNERE et Pascal CLAVERIE, qui semblent déterminés à prendre à bras le corps ces questions essentielles pour l'avenir de notre territoire. La délibération qui est

présentée ce soir est un pas dans l'action pour la connaissance de notre tissu commercial. Et ensuite dans un second temps la mise en place de stratégie de développement économique, et de marketing territorial. Comme je l'ai mentionné lors du vote du budget 2021, il me semble essentiel, il faudra certainement augmenter les moyens d'agir pour ces deux commissions, car notre territoire est en grande difficulté économique, et nous avons un gros retard également à rattraper par rapport à l'agglomération, partenaire et voisine, qui est l'agglomération Tarbes Pau Pyrénées. Mais ce soir j'ai envie de dire, soyons optimistes et déterminés.

M. LE PRESIDENT : Ensuite s'il vous plaît, le micro.

M. CAVAILLES : Christophe CAVAILLES. Je rejoindrai les propos de Monsieur LAGONELLE, pour dire effectivement, la puissance publique et ici en l'occurrence, Tarbes Lourdes Pyrénées, doit absolument trouver des leviers de compréhension pour redynamiser ce territoire, et notamment ses commerces. J'aurai juste une seule question, parce que je crois qu'il faut approuver des deux mains cette délibération, mais la seule question sera, est ce que ces travaux pourront être publiquement présentés ici lors de l'assemblée générale ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : De l'assemblée générale de qui ?

M. CAVAILLES : Du Conseil.

M. LE PRESIDENT : Ah pardon. Evidemment. Ensuite qui avait levé la main ? Monsieur RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : Une question sur la participation de la ville de Tarbes et de Lourdes. Est-ce qu'elle est financière au niveau de la commune aussi, par rapport à la CCI ? Pour la première convention, la mise à disposition des données sur les centres villes de Tarbes et Lourdes.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CLAVERIE vous voulez répondre.

M. CLAVERIE : Il s'agit des données ménages qui étaient indispensables, à l'étude faite par le bureau d'études AID. Cette étude AID a été financée à la fois par la ville de Tarbes, de Lourdes et par l'Agglomération. S'agissant de la deuxième convention, il s'agit d'une cartographie interactive qui nous permet de répertorier les commerces vacants, leurs surfaces, leurs loyers, etc., puisque les deux villes s'investissent pour combler la vacance commerciale. Cela dit je voudrais apporter également un sentiment, depuis que je suis jeune élu local et dans cette commission développement économique, depuis 2017 cette agglomération a fait un travail considérable, considérable je le dis, même si j'avais pu dire le contraire précédemment, et il y a là un service très efficace de conquête, avec des actions concrètes qui sont en train de se mettre en œuvre pour le tissu commercial, mais également pour l'industrie de ce département. Et j'aimerais assez qu'on arrête de dénigrer notre territoire qui n'a rien à envier à Pau.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la commission développement économique. Je me permets de rappeler que le budget en matière de développement économique de notre agglomération est quand même supérieur à 5 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Au cours de la dernière mandature qui n'a été que de 3 ans, c'est 29 entreprises qui sont venues s'installer sur notre territoire, et qui représentent 550 emplois. Je veux dire quand même qu'il y a des choses qui se sont faites aussi, et merci Monsieur CLAVERIE de l'avoir rappelé. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je pense qu'avec les trous qu'il y a sur le bitume, on va faire fortune.

Proposition adoptée à la majorité avec 114 voix pour et 2 abstentions

DELIBERATION N° 16

CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE SUR LE PERIMETRE DE L'ILOT PASTEUR (TARBES)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : J'ai cru, quand vous avez mis votre pull-over et que vous avez levé les bras, que c'était pour une abstention.

DELIBERATION N° 17

MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIERE EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF DANS LE CADRE DES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET DES OPERATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE TROIS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN OMBRIERES DE PARKING - SELECTION DU PORTEUR DE PROJET

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous remercier pour la qualité de nos travaux, la célérité de nos décisions, qui vous permettra de rentrer chez vous pas trop tard. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire, et vous remercie toutes et tous. Bonne fin de soirée, et bon week-end qui s'annonce. Vous pourrez, pendant le week-end lire le

magnifique livre sur les trésors baroques que notre agglomération nous offre. Bonne fin de soirée.